

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 12 juin 2018
Nombre de Membres en exercice : 15 - Nombre de votants : 8

Le lundi 18 juin 2018 à 18H45, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC, Catherine DALL'ALBA, Béatrice COUDOUEL, Violette ROLLIN, Laurence BROT, Marie-José BESSOU, Jean BEAU, Pierrette BOURDON, Anny MICHEL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Sébastien CATTANEO, Emmanuel DELQUE KOLIC, Daniel BASTIEN, Yves CHOMEL, Thérèse HERVE, José MALAHIEUDE.

Cécile RETIF a été nommée secrétaire de séance.

*

2018-12 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-13, L2121-31 et L1612-12 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du Conseil d'administration du 28 mars 2017 ;

Vu la délibération du 11 juin 2018 approuvant le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2017 présenté par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 du Centre Communal d'Action Sociale présenté par Madame la Présidente du CCAS comme suit ;



paraphe




	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes 2017	812.55	98 077.36	98 889.91
Dépenses 2017	-	126 316.85	126 316.85
Résultat de l'exercice 2017	812.55	- 28 239.49	- 27 426.94
Résultat reporté 2016	15 355.80	28 720.64	44 076.44
Résultat de clôture 2017	16 168.35	481.15	16 649.50

Reste à réaliser 2017 : NEANT

Le résultat net global de clôture est donc de 16 649,50 €.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.
Madame la Présidente s'est retirée au moment du vote, la Présidence est assurée par
Madame DALL'ALBA, Vice-présidente.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil d'Administration du CCAS,**

- **CONSTATE** la conformité du compte de gestion au compte administratif.
- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC